

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le **05/04/2022**

ID : 02B-212000434-20220404-2022040409-DE

**N° 2022/09
du 04.04.2022
domaine 7.10**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	18	14	00	00

CONVOCAATION	AFFICHAGE
29.03.2022	29.03.2022

Objet : Présentation et adoption du blason de la Commune

SEANCE DU 04 AVRIL 2022

Présents : Biaggi, Cholet-Allegrini, Esposito, Fustier, Giorgi, Launoy, Marchioni, Martini, Pardini, Peretti, Lancelle, Luciani, Sanguinetti P, Sanguinetti JL, Sisco, Vuillamier,
Représenté : Fantozzi, Carballo-Bujan
Absents : Mattei,
Secrétaire : Giorgi

Le Maire rappelle l'origine de la démarche, il y eu une volonté de retrouver le blason historique de notre commune.

Après quelques recherches infructueuses en collaboration avec Jean-Christophe Liccia, dont la connaissance historique de notre commune n'est plus à prouver. La confirmation de l'inexistence de blason communal se transforma en un « challenge » : créer notre blason.

La démarche constitutive d'un blason doit se basée sur des faits historiques, aussi M. Liccia n'a pas hésité à s'investir dans le projet en impliquant son entourage. L'auteur du projet présenté aujourd'hui est Monsieur Michel Edouard Nigaglioni, ancien directeur du patrimoine de la ville de Bastia et aujourd'hui chercheur au service du Patrimoine de la Collectivité de Corse, auteur prolifique sur le patrimoine « nustrale ».

Après une première présentation en conseil municipal, ayant amenée à des remarques sur la réalisation du blason, nous avons sollicité à nouveau notre soutien, qui a pris en compte nos remarques, pour aboutir au projet actuel.

Après examen et délibération, le Conseil décide :

D'ADOPTER le blason présenté

DIT que cette adoption fera l'objet d'un enregistrement auprès des services du patrimoine et sera alors « officiellement » le visuel reconnu de notre commune.

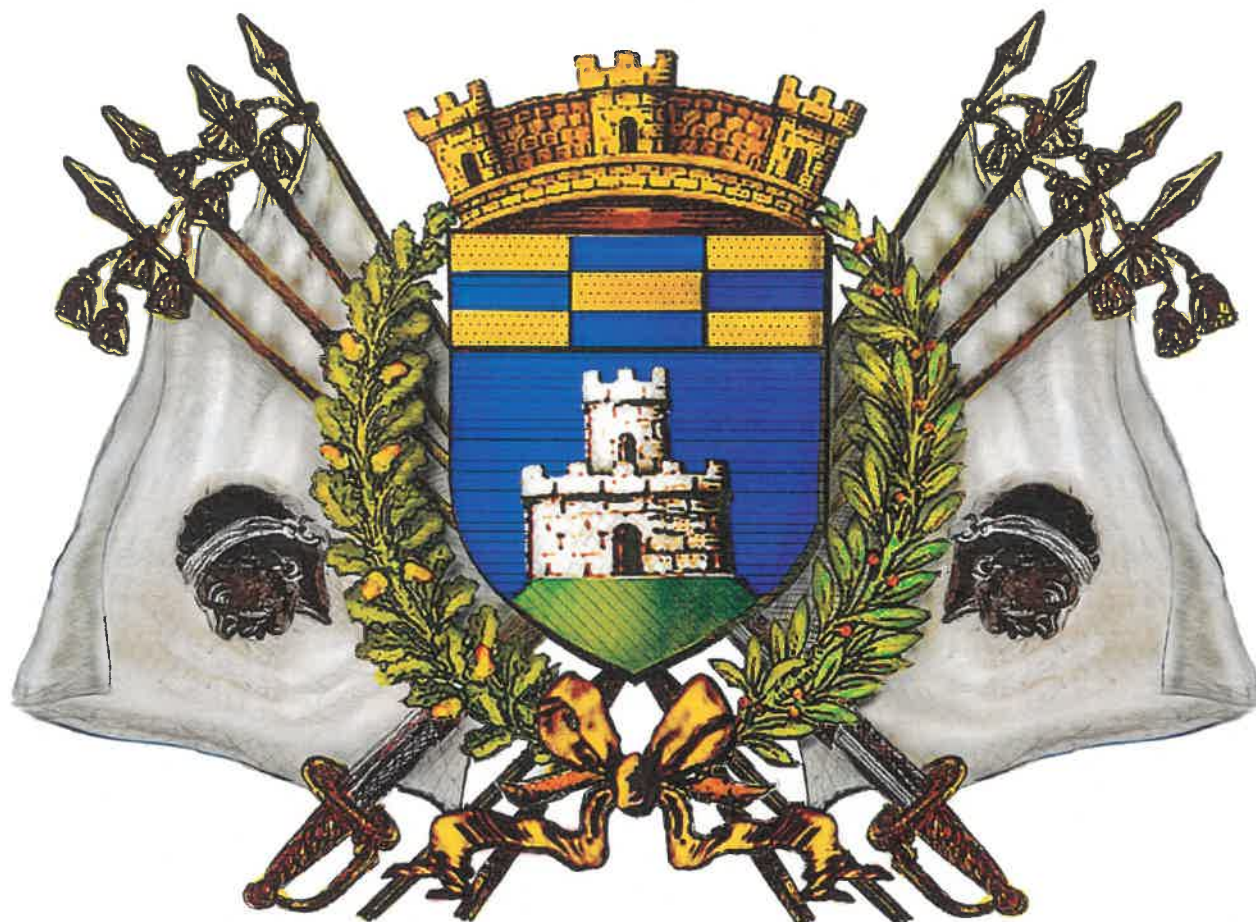
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Pour le Maire le 1^{er} Adjoint

Thierry CHOLET-ALLEGRIINI



2022/09 7-10 Présentation et adoption du blason de la Commune (Annexe)**Description des armoiries de Brando, selon les règles de l'héraldique :**

D'azur au château d'argent crénelé de cinq pièces, donjonné d'une tour de même, crénelée de trois pièces.

Le château ouvert et maçonné de sable, posé sur un tertre de sinople mouvant de la pointe. Au chef De Gentile, qui est quatre points d'azur équipollés à cinq points d'or.

L'écu, timbré d'une couronne murale à trois tours, d'or maçonnée de sable.

L'écu ayant pour soutiens une branche de chêne (à dextre) et une branche de laurier (à senestre), de sinople, fruitées d'or, croisées en pointe en sautoir, liées d'un nœud de ruban d'or, l'ensemble posé sur deux épées en sautoir (d'argent à la garde d'or) et huit drapeaux corses (qui sont d'argent à une tête de maure de sable, tortillée d'argent).